Bac Général SVT + SES (Sciences de la vie et de la Terre et Sciences économiques et sociales)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-svt-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Sciences économiques et sociales

Session 2023 • Amérique du Nord • Jour 1

Code sujet **23-SESJ1AN1** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire — Efficacité des instruments des pouvoirs publics pour préserver l’environnement
1 réponses • sujet p. 2–5

Épreuve composée — Avantages comparatifs, structure socioprofessionnelle et chômage structurel
4 réponses • sujet p. 6–10

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire None points

Efficacité des instruments des pouvoirs publics pour préserver l’environnement

Dissertation

Question Sujet

Sujet p. 2, 3, 4, 5

> Les instruments dont disposent les pouvoirs publics pour préserver l’environnement sont-ils efficaces ? Répondez à la question en construisant une argumentation à partir d’une problématique, en mobilisant des connaissances et des informations pertinentes, notamment celles du dossier documentaire, et en organisant le développement sous la forme d’un plan cohérent qui ménage l’équilibre des parties.

Introduction. Le changement climatique est une défaillance du marché : les émissions de gaz à effet de serre imposent des coûts à la société qui ne sont pas entièrement pris en compte dans les décisions des producteurs et des consommateurs. Sans intervention, ceux-ci peuvent donc émettre davantage que ce qui est souhaitable collectivement. Pour modifier ces choix, les pouvoirs publics disposent notamment de la réglementation, de la fiscalité environnementale, des marchés de quotas, des subventions et de l’information. Leur efficacité correspond à leur capacité à réduire effectivement les atteintes à l’environnement, et ne se mesure donc pas seulement aux recettes perçues ou au prix affiché du carbone. Dans quelle mesure ces instruments conduisent-ils à des changements de comportement et à une réduction des émissions, et quelles limites peuvent amoindrir leurs résultats ? Nous montrerons d’abord qu’ils peuvent orienter les décisions et favoriser la réduction des émissions, puis que leur efficacité dépend de leur conception, de leur application et de leur acceptabilité.

I. Les instruments publics peuvent modifier les comportements et réduire les émissions.

La réglementation impose des obligations, des normes ou des interdictions. Elle est particulièrement utile pour garantir un seuil minimal de protection ou empêcher certaines pratiques polluantes, à condition que les règles soient contrôlées et les infractions sanctionnées. Le document 1 présente les normes européennes de CO_2 applicables aux voitures particulières et aux camionnettes neuves. Par rapport aux limites en vigueur en 2021, les émissions moyennes des voitures neuves immatriculées dans l’Union européenne doivent être inférieures de 15 % en 2025 et de 37,5 % en 2030 ; pour les camionnettes neuves, les diminutions prévues sont respectivement de 15 % et de 31 %. En imposant ces objectifs aux constructeurs, la réglementation les incite à concevoir et à commercialiser des véhicules moins émetteurs. Le mécanisme de récompense décrit dans le document, qui prévoit des objectifs moins stricts pour les constructeurs atteignant certaines valeurs de référence, vise également à encourager la commercialisation de véhicules à émissions nulles ou faibles. Ces objectifs concernent le parc de l’Union européenne et l’effort est réparti entre constructeurs selon la masse moyenne de leurs véhicules : il s’agit donc d’une trajectoire réglementaire, et non de la preuve que les réductions visées ont déjà été réalisées.

La fiscalité environnementale repose notamment sur le principe du pollueur-payeur : en taxant une activité ou un produit polluant, les pouvoirs publics augmentent son coût privé et peuvent rapprocher celui-ci du coût social qu’il entraîne. Cette hausse du prix incite les ménages et les entreprises à réduire leurs consommations polluantes, à choisir des solutions moins émettrices ou à investir dans des équipements plus propres. Le document 2 montre qu’en 2020 les recettes des taxes environnementales représentent 2,2 % du PIB en France, comme dans l’ensemble de l’Union européenne à 27. Elles atteignent environ 3,8 % du PIB en Grèce, pays situé en tête du graphique. Cette différence indique que la place des recettes fiscales environnementales varie selon les pays, mais elle ne permet pas de conclure que ceux qui en perçoivent la

FormaV - document d'entraînement non officiel

part la plus élevée obtiennent les meilleures réductions de pollution. Les recettes dépendent aussi des taux et des activités taxées ; l'efficacité écologique d'une taxe dépend surtout de sa capacité à faire évoluer les comportements.

Un autre instrument économique est le marché de quotas d'émission. Les pouvoirs publics fixent un plafond global et attribuent ou vendent des quotas échangeables. Une entreprise qui réduit ses émissions à moindre coût peut vendre les quotas dont elle n'a plus besoin ; une entreprise pour laquelle la réduction est plus coûteuse peut en acheter. Si le plafond est suffisamment contraignant et se réduit dans le temps, le dispositif donne un prix aux émissions et incite à les réduire là où cela coûte le moins cher. Le document 3 montre une hausse du prix de la tonne de CO_2 dans l'Union européenne : il passe de 44,89 euros le 20 avril 2021 à 89,93 euros le 1er février 2022. L'augmentation est de 45,04 euros par tonne, soit environ 100,3 % par rapport au prix du 20 avril 2021 : le prix a donc presque doublé entre ces deux dates. Une hausse du prix peut renforcer l'intérêt économique de la réduction des émissions, mais le graphique, qui montre aussi des fluctuations, ne suffit pas à établir que ce prix a causé une baisse des émissions.

Les subventions peuvent compléter ces dispositifs en diminuant le coût d'investissements moins polluants, par exemple la rénovation énergétique, les transports collectifs ou la recherche de technologies propres. Elles peuvent être particulièrement utiles lorsque le coût initial est élevé ou que les bénéfices collectifs d'une innovation ne sont pas entièrement pris en compte par l'investisseur. Enfin, l'information et la sensibilisation peuvent aider les agents à connaître les conséquences environnementales de leurs choix. La combinaison de contraintes, de signaux-prix et d'aides peut ainsi à la fois orienter les décisions et rendre possibles des changements de comportement.

II. Leur efficacité reste conditionnelle et peut être limitée.

Chaque instrument peut d'abord être affaibli par sa conception ou par son application. Une norme est peu efficace si les contrôles sont insuffisants, si les sanctions ne sont pas dissuasives ou si les performances mesurées s'écartent des émissions réelles. Une taxe trop faible modifie peu les décisions ; à l'inverse, une taxe difficile à supporter peut susciter une opposition sociale et être réduite ou supprimée. Les ménages modestes peuvent consacrer une part importante de leur budget à l'énergie et aux déplacements : une taxe environnementale peut alors peser proportionnellement davantage sur eux, surtout s'ils ne disposent pas d'alternatives accessibles. Des compensations ciblées et des solutions de remplacement peuvent améliorer son acceptabilité. De même, dans un marché de quotas, un plafond trop généreux affaiblit l'incitation à réduire les émissions, tandis qu'un prix trop fluctuant rend plus difficile la prévision du rendement d'investissements de long terme. Les variations visibles dans le document 3 rappellent qu'il faut considérer non seulement l'existence d'un prix du carbone, mais aussi son niveau et sa prévisibilité.

Ensuite, les comportements et les possibilités techniques peuvent limiter les gains attendus. Une amélioration de l'efficacité énergétique peut réduire le coût d'usage d'un équipement et conduire à l'utiliser davantage : c'est l'effet rebond, qui atténue une partie de l'économie d'énergie. Une baisse des émissions dans un territoire peut aussi être compensée si une activité polluante est simplement déplacée ailleurs. Ainsi, les objectifs du document 1 portent sur les véhicules neufs immatriculés dans l'Union européenne ; ils ne suffisent pas à établir une baisse de l'ensemble des émissions des transports, qui dépend également de l'usage des véhicules, du renouvellement du parc et des modes de déplacement disponibles. L'action sur les véhicules peut être utile, mais elle doit s'inscrire dans une politique plus large de transformation des transports.

Enfin, le changement climatique exige une action qui dépasse les frontières. Le document 4 compare, pour 2015, les empreintes de CO_2 d'origine énergétique par habitant : le graphique situe l'Arabie saoudite autour de 19 tonnes et les États-Unis autour de 18 tonnes par habitant, contre environ 6,8 tonnes en France et 7,7 tonnes dans l'Union européenne à 28 ; l'Inde se situe autour de 1,5 tonne. Ces données décrivent des niveaux par habitant et ne mesurent pas l'effet causal d'un instrument de politique publique. Elles illustrent

toutefois l'importance des écarts entre pays et la difficulté d'adopter une politique identique partout. Une action limitée à un pays peut être contournée par le déplacement de certaines productions, tandis que les émissions contribuent à un problème mondial. La coopération internationale est donc importante, mais difficile à obtenir en raison de divergences d'intérêts et de niveaux de développement.

Pour renforcer l'efficacité des politiques environnementales, les pouvoirs publics peuvent donc combiner les instruments : une norme garantit un seuil, un prix du carbone encourage des réductions supplémentaires et des aides facilitent les investissements nécessaires. Il faut également contrôler l'application des règles, tenir compte des effets distributifs et proposer des solutions de remplacement. Enfin, l'évaluation doit porter sur les émissions effectivement évitées et distinguer une évolution observée de ses causes. La part des recettes fiscales dans le PIB ou le prix du carbone renseigne sur un instrument, mais ne constitue pas à elle seule une mesure du résultat écologique obtenu.

Conclusion. Les instruments des pouvoirs publics peuvent être efficaces pour préserver l'environnement : la réglementation impose des limites, la fiscalité et les quotas modifient les coûts relatifs des comportements polluants, et les aides facilitent l'adoption de solutions moins émettrices. Les normes européennes relatives aux véhicules illustrent la capacité de la réglementation à fixer des objectifs de réduction ; les documents sur la fiscalité et le prix du carbone montrent également le recours à des instruments économiques. Toutefois, l'existence d'une règle, d'une taxe ou d'un prix ne prouve pas à elle seule une amélioration de l'environnement. Les résultats dépendent de l'ambition et du contrôle des mesures, de leur stabilité et de leur acceptabilité sociale, ainsi que de la possibilité d'éviter les déplacements d'émissions. Une combinaison cohérente d'instruments, évaluée à partir des réductions réellement obtenues et accompagnée d'une coopération internationale, a donc davantage de chances d'être efficace durablement.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Réponse :** les instruments publics peuvent préserver l'environnement en contraignant les comportements polluants ou en en augmentant le coût, et en aidant les agents à adopter des solutions moins émettrices. Le dossier illustre ces leviers par les normes européennes sur les véhicules, les recettes fiscales environnementales et l'évolution du prix du CO_2. Mais ces données ne prouvent pas, à elles seules, qu'un instrument a causé une baisse des émissions. Son efficacité dépend de son niveau, de son contrôle, de son acceptabilité sociale et de l'existence d'alternatives. Une combinaison de réglementation, de prix du carbone et d'aides, évaluée à partir des émissions effectivement évitées, est donc nécessaire.

Épreuve composée

20 points

Avantages comparatifs, structure socioprofessionnelle et chômage structurel

Première partie : Mobilisation des connaissances

Question Question

Sujet p. 6

> Vous présenterez le rôle des avantages comparatifs dans la spécialisation internationale. (4 points)

Démarche. Il faut définir l'avantage comparatif, expliquer comment il oriente la spécialisation, puis montrer pourquoi cette spécialisation peut procurer des gains à l'échange même si un pays n'a pas d'avantage absolu.

RÉPONSE À RETENIR

Un **avantage comparatif** désigne la capacité d'un pays à produire un bien à un coût d'opportunité plus faible que ses partenaires. Le coût d'opportunité correspond à la quantité d'autres biens à laquelle il faut renoncer pour produire une unité supplémentaire de ce bien.

Selon cette logique, chaque pays a intérêt à concentrer davantage ses ressources dans les productions pour lesquelles son coût d'opportunité est relativement le plus faible et à importer les autres biens. La spécialisation internationale désigne ainsi la concentration de la production d'un pays dans certaines activités et le développement des échanges avec les autres pays.

Cette spécialisation peut être avantageuse même si un pays est moins productif que son partenaire dans toutes les productions : ce qui compte est l'avantage relatif, et non seulement l'avantage absolu. En se spécialisant selon ses avantages comparatifs, chaque pays peut produire et échanger davantage qu'en cherchant à tout produire lui-même. L'échange peut alors permettre à chacun d'accéder à une combinaison de biens plus favorable, sous réserve que les coûts de transport, les obstacles aux échanges et la répartition des gains ne neutralisent pas ces avantages.

Deuxième partie : Étude d'un document

Question 1.

Sujet p. 7

> À l'aide des données du document, vous comparerez l'évolution de la part des catégories socioprofessionnelles « Cadres et professions intellectuelles supérieures » à celle des « Ouvriers » parmi les personnes en emploi. (2 points)

Méthode. On relève sur le graphique les valeurs approximatives des deux catégories au début et à la fin de la période, puis on compare le sens et l'ampleur de leur évolution. Comme les données sont représentées par des courbes, les valeurs sont à lire comme des estimations.

RÉPONSE À RETENIR

Entre 1982 et 2019, la part des **cadres et professions intellectuelles supérieures** parmi les personnes en emploi augmente nettement : elle passe d'environ 8 % à environ 19 %, soit une hausse proche de 11 points de pourcentage. À l'inverse, la part des **ouvriers** diminue, d'environ 30 % à environ 20 %, soit une baisse proche de 10 points. Les évolutions sont donc opposées et d'ampleur comparable en points ; en 2019, les parts des deux catégories sont proches.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Question 2.

Sujet p. 7

> À l'aide des données du document et de vos connaissances, vous présenterez deux facteurs d'évolution de la structure socioprofessionnelle depuis 1982. (4 points)

Méthode. Il faut présenter deux transformations de la structure des emplois depuis 1982, les relier aux évolutions visibles dans le document et expliquer les mécanismes qui les produisent.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Premier facteur : la tertiarisation de l'économie.** La tertiarisation est l'augmentation de la place des activités de services dans la production et l'emploi. Le développement des services et le recul relatif de l'agriculture et de certaines activités industrielles déplacent les emplois vers des professions du tertiaire, notamment les emplois de cadres, de professions intermédiaires et d'employés. Le graphique illustre ces transformations : la part des ouvriers recule d'environ 30 % en 1982 à environ 20 % en 2019, tandis que celle des agriculteurs exploitants baisse d'environ 7 % à environ 1 % et que celle des cadres progresse d'environ 8 % à environ 19 %.
>
> **Deuxième facteur : le progrès technique et l'élévation des qualifications.** La mécanisation, l'informatisation et l'automatisation transforment le contenu des emplois. Elles peuvent réduire les besoins en travail d'exécution dans certaines activités et accroître la demande de salariés capables de concevoir, d'organiser ou de maîtriser des tâches plus complexes. En parallèle, l'élévation du niveau de formation rend possible l'accès à davantage d'emplois qualifiés. Ces changements contribuent à la hausse de la part des cadres et professions intellectuelles supérieures observée dans le document. Ils ne signifient pas que tous les emplois deviennent des emplois de cadres, mais participent à la transformation de la répartition des professions.

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire

Question Sujet

Sujet p. 8, 9, 10

> À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que le chômage structurel a plusieurs origines. Développez un raisonnement en exploitant les documents du dossier, en faisant appel à vos connaissances personnelles, et en composant une introduction, un développement et une conclusion. (10 points)

Démarche. Le chômage structurel est un chômage durable lié aux caractéristiques du fonctionnement du marché du travail et aux inadéquations entre les emplois proposés et les personnes qui cherchent un emploi, plutôt qu'à une baisse passagère de l'activité. Le raisonnement présente plusieurs mécanismes distincts : inadéquations de compétences, asymétries d'information et salaires d'efficience, puis coûts et règles pouvant freiner les embauches. Les documents éclairent ces mécanismes, sans suffire à établir à eux seuls une causalité.

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

Introduction. Le chômage désigne la situation des personnes sans emploi qui en recherchent un et sont disponibles pour travailler. Une partie du chômage varie avec la conjoncture économique ; le chômage structurel, lui, persiste en raison de caractéristiques durables du marché du travail. Il peut notamment s'expliquer par des inadéquations entre les compétences ou la localisation des demandeurs d'emploi et les postes vacants, par des problèmes d'information et par des mécanismes de formation des salaires ou des coûts qui rendent certaines embauches moins attractives. Plusieurs origines peuvent donc se combiner.

1. Les inadéquations entre les emplois proposés et les personnes qui recherchent un emploi. Les qualifications demandées par les entreprises ne correspondent pas toujours à celles des candidats. Les compétences peuvent aussi être disponibles dans une région différente de celle où se trouvent les emplois. Le document 1 illustre la coexistence de nombreux projets de recrutement et de difficultés de recrutement dans certains métiers : en 2022, 84,8 % des projets concernant les aides à domicile et aides ménagères sont exposés à des difficultés, et cette part atteint 74,4 % pour les aides-soignants. Elle est également de 63,7 % pour les serveurs de cafés-restaurants. Le document 3 indique que la compétence indisponible est citée comme barrière à l'embauche par 55 % des entreprises du bâtiment, 36 % de celles de l'industrie et 29 % de celles des services.

Ces éléments sont compatibles avec un décalage entre les compétences recherchées et celles dont disposent les candidats, que peuvent renforcer les transformations technologiques ou sectorielles et l'insuffisance de formation dans certaines spécialités. Un demandeur d'emploi dont les qualifications ne correspondent pas aux postes vacants peut rester au chômage, tandis que des employeurs peinent à recruter. Cette coexistence ne prouve pas que toute difficulté de recrutement est due à une inadéquation de compétences : les conditions de travail, les salaires proposés ou la localisation peuvent également intervenir.

2. Les asymétries d'information et les salaires d'efficience. Le document 2 met en évidence deux difficultés d'information pour les employeurs : ils ne connaissent pas parfaitement la productivité des candidats avant l'embauche, puis ils ne peuvent pas observer sans coût l'effort fourni par le salarié. Pour attirer ou conserver une main-d'œuvre productive et inciter les salariés à fournir des efforts, une entreprise peut choisir de verser un salaire supérieur au salaire qui égaliserait l'offre et la demande de travail. C'est un salaire d'efficience. Une rémunération plus élevée peut aussi réduire les départs et les coûts de recrutement ou de remplacement, comme le décrit le document.

Mais si, à ce niveau de salaire, davantage de personnes souhaitent travailler que les entreprises ne souhaitent en embaucher, une partie de l'offre de travail reste sans emploi. Le salaire ne s'ajuste alors pas nécessairement à la baisse pour rétablir le plein-emploi : le chômage peut persister. Ce mécanisme est une explication possible du chômage structurel, et non la preuve que toutes les entreprises versent un salaire d'efficience ou que celui-ci est partout la seule cause du chômage.

3. Les coûts et les règles qui peuvent limiter certaines embauches. Le document 3 montre que les entreprises déclarent aussi des barrières relatives aux coûts liés à l'emploi et à la réglementation. Les coûts liés à l'emploi sont cités par 32 % des entreprises du bâtiment, contre 15 % dans l'industrie et 15 % dans les services ; la réglementation est citée respectivement par 19 %, 11 % et 8 % des entreprises. Parmi les éléments détaillés, 23 % des entreprises du bâtiment citent des cotisations sociales trop élevées et 12 % un niveau des salaires trop élevé. Pour les risques juridiques associés au licenciement, les proportions sont de 13 % dans le bâtiment, 7 % dans l'industrie et 5 % dans les services.

Lorsque le coût total anticipé d'un salarié est supérieur à la valeur de sa production attendue, une entreprise peut renoncer à une embauche ou limiter le nombre de postes proposés. De même, l'incertitude sur le coût ou les procédures d'une rupture de contrat peut rendre un employeur plus

prudent, notamment pour des emplois dont l'activité est incertaine. Ces mécanismes peuvent contribuer au chômage structurel. Toutefois, le document mesure les barrières déclarées par les entreprises, et non l'effet causal de chacune sur le chômage ; la note précise en outre qu'une entreprise peut mentionner plusieurs types de barrières. La réglementation peut aussi protéger les salariés et ses effets dépendent de ses modalités.

Conclusion. Le chômage structurel a donc plusieurs origines : les inadéquations de compétences ou de localisation peuvent empêcher la rencontre entre demandeurs d'emploi et postes vacants ; les asymétries d'information peuvent conduire les entreprises à offrir des salaires d'efficience, susceptibles de se maintenir au-dessus du niveau d'équilibre ; enfin, certains coûts et certaines règles peuvent freiner les décisions d'embauche. Ces mécanismes peuvent se cumuler, mais les données du dossier décrivent des difficultés et des barrières déclarées : elles ne démontrent pas, à elles seules, la causalité ni l'importance respective de chaque origine.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2023/spe-sciences-eco-sociales-2023-amerique-nord-1-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.